



Cultu.
relle

Attrac.
tive

Dyna.
mique

Soli.
daire

Natu.
relle

Histo.
rique

Budget
primitif
2024

—
Budget principal
et budget annexe
Parking Poincaré

RAPPORT DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2024 BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET PARKING POINCARE

Conseil municipal du 02 avril 2024

Le Débat d'Orientation Budgétaire du 12 mars 2024 a permis d'évoquer les orientations budgétaires de la municipalité et de rappeler la situation financière de la ville (dotations, dette, dépenses de personnel...), tout en évoquant le contexte macro-économique dans lequel prend place la stratégie financière communale (inflation toujours importante, hausse générale des charges des collectivités, incertitudes autour des dépenses énergétiques, ralentissement du dynamisme des recettes,...)

Le présent rapport de présentation du budget primitif 2024 expose plus précisément les inscriptions budgétaires au titre de l'exercice 2024 pour le budget principal et le budget annexe Parking Poincaré.

Les évolutions comparatives sont faites entre les montants inscrits au budget primitif 2024 et le total des inscriptions budgétaires de l'exercice 2023 (BP + DM). Les chiffres présentés peuvent être arrondis pour faciliter la lecture.

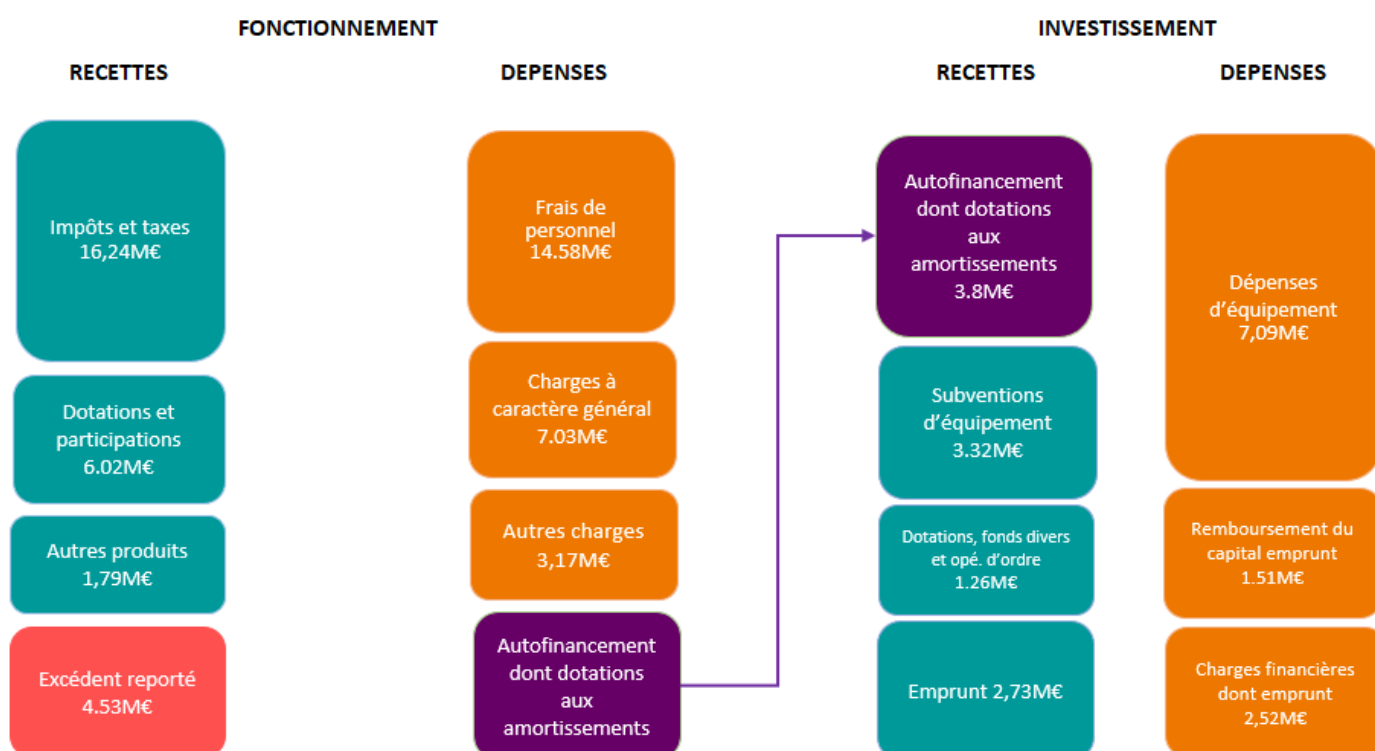
Le passage en nomenclature M57 impose certains ajustements de présentation puisque le comparatif avec la M14 est parfois impossible au regard des modifications imposées par cette nouvelle nomenclature depuis le 1^{er} janvier 2023. Les dépenses imprévues sont concernées puisqu'elles n'existent plus en tant que chapitre budgétaire et ne peuvent plus participer à l'équilibre général du budget. Pour faire face aux aléas de gestion, la Ville de Toul avait recours chaque année et de manière substantielle aux dépenses imprévues pour l'équilibre budgétaire. Il convient donc de retenir une nouvelle approche des dépenses imprévues. Conformément à la note du mois d'octobre 2022 de la Direction générale des collectivités locales et de la Direction générale des finances publiques, le référentiel M57 impose de répartir toutes les inscriptions de crédits sur les chapitres d'exécution, obligation qui n'est pas contraire au principe de sincérité fixé par l'article L.1612-4 du CGCT. Le terme de « aléas de gestion » sera utilisé dans ce rapport pour décrire ces inscriptions.

LE BUDGET PRINCIPAL

I. Présentation générale et équilibres du budget

Le budget primitif 2024 de la commune de Toul s'équilibre en dépenses et en recettes à 41 855 477,94 €.

| | |
|----------------|-----------------|
| Fonctionnement | 29 397 897,00 € |
| Investissement | 12 457 580,94 € |



II. Section de fonctionnement

a. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de la section de fonctionnement atteignent un montant prévisionnel de 29 397 897 € réparties entre les dépenses réelles (24 047 652 €) et les opérations d'ordre (820 000 €).

Le solde du résultat reporté en section de fonctionnement s'élève à 4 530 245 € soit une hausse de 12,6% par rapport au budget 2023 (4 022 773 €).

Les recettes de fonctionnement devraient connaître un ralentissement de la dynamique haussière et les inscriptions budgétaires proposées sont inscrites avec prudence au vu du contexte général difficile :

Les points clés sur les recettes de fonctionnement de 2024 :

- Un ralentissement de la dynamique des recettes réelles de fonctionnement à +0,4% par rapport au budget 2023 ;
- Poursuite du dynamisme de la fiscalité directe avec une revalorisation des bases fiscales inédite de 3,9% ;

- Les produits des services augmenteraient très légèrement (+0,7%) avec notamment un bon dynamisme sur les droits d'entrée au cinéma et à la patinoire ;
- Une baisse conséquente des dotations et participations (-4,4%) suite à la fin des aides de l'Etat aux collectivités pour faire face aux hausses des dépenses énergétiques et qui avait permis à la Ville de Toul d'encaisser 409K€ en 2023 ;
- Une dotation globale de fonctionnement qui devrait légèrement croître malgré la reprise du dispositif d'écrêtement de la dotation forfaitaire.

Evolution des recettes réelles de fonctionnement (budget principal)

| | BUDGET TOTAL 2023 | BP 2024 | EVOLUTION |
|---|----------------------|---------------------|-----------|
| 013 - Atténuation de charges | 115 400 € | 110 000 € | -4,7% |
| 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses | 1 213 886 € | 1 221 839 € | 0,7% |
| 73 - Impôts et taxes (versements de fiscalité) | 5 502 105 € | 5 522 105 € | 0,4% |
| 731- Fiscalité locale | 10 343 900 € | 10 716 995 € | 3,6% |
| <i>Fiscalité directe</i> | 9 540 000 € | 9 900 200 € | 3,8% |
| <i>Fiscalité indirecte</i> | 803 900 € | 816 795 € | 1,6% |
| 74 - Dotations et participations | 6 295 940 € | 6 016 687 € | -4,4% |
| <i>Dotation globale de fonctionnement</i> | 4 335 406 € | 4 352 102 € | 0,4% |
| <i>Compensations d'exonérations taxes foncières</i> | 929 035 € | 955 000 € | 2,8% |
| <i>Subventions et participations (dont filet de sécurité)</i> | 1 031 499 € | 709 585 € | -31,2% |
| 75 - Autres produits gestion courante | 445 175 € | 397 413 € | -10,7% |
| 76 - Produits financiers | 25 € | 40 € | 58,2% |
| 77 - Produits spécifiques | 20 000 € | 0 € | -100,0% |
| 78 - Reprise sur provisions | 5 920 € | 62 573 € | 957,0% |
| Total des recettes réelles de fonctionnement | 23 942 350 € | 24 047 652 € | 0,4% |

Les recettes issues de la fiscalité locale, des impôts et taxes : 10,71M€

Les **produits issus de la fiscalité** devraient poursuivre leur bon dynamisme après une année 2023 inédite et sans avoir recours au levier fiscal. En effet, avec la revalorisation des bases fiscales au niveau national à hauteur de 3,9% en 2024, les produits des taxes foncières et des taxes d'habitation devraient progresser mais moins rapidement qu'en 2023. De plus, les erreurs dans les calculs des services fiscaux sur la THRS devraient entraîner une baisse de produits par rapport aux encaissements de l'exercice 2023. Les produits de la THLV sont également attendus en baisse du fait des exonérations réalisées en 2023 pour certains propriétaires et à la remise sur le marché de certains biens vacants. Enfin, les états fiscaux de l'exercice 2023 laissent apparaître environ 400K€ de bases nouvelles revenant à imposition.

Pour la 13^{ème} année consécutive, la Ville de Toul ne relèvera pas ses taux d'imposition afin de préserver le pouvoir d'achat des ménages toulousains dans cette période inflationniste.

Le total des produits de la fiscalité locale (hors fiscalité intercommunale) représente 44,6% des recettes réelles de fonctionnement avec une prévision qui s'élève à 10 716 995 € soit une hausse estimée à 3,6% par rapport au budget 2023.

La fiscalité indirecte a été inscrite avec prudence et enregistre une légère hausse de 1,6% par rapport au budget 2023, notamment avec les incertitudes autour de la taxe additionnelle.

Décomposition des principaux produits fiscaux

| | BP 2024 |
|--|-------------|
| Taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties* | 9 670 200 € |
| Taxe additionnelle sur droits de mutation | 330 000 € |
| Taxe sur la consommation finale d'électricité | 350 000 € |
| Taxe d'habitation sur les résidences secondaires | 130 000 € |
| Taxe d'habitation sur les logements vacants | 100 000 € |
| Taxe sur la publicité extérieure | 80 000 € |
| Taxe sur les pylônes électriques | 53 795 € |

*Dont versement estimé coefficient correcteur

Les reversements de fiscalité : 5,5M€

Les **versements de fiscalité** entre la CC2T et la commune de Toul devraient rester à des niveaux similaires à 2023 avec une attribution de compensation inchangée en 2024 et une légère hausse de la prévision pour la dotation de solidarité communautaire dont le produit avait augmenté au cours de l'exercice 2023.

| | BP 2024 |
|--------------------------------------|-------------|
| Attribution de compensation | 5 277 105 € |
| Dotation de solidarité communautaire | 245 000 € |

Les dotations et participations : 6M€

Les **dotations et participations** représentent 25% des recettes réelles de fonctionnement avec une inscription prévisionnelle de 6 016 687 € dont les dotations de l'Etat (DGF) estimées à hauteur de 4 352 102 € (+0,4%) et les allocations compensatrices de taxes foncières avec notamment la part issue des exonérations sur les locaux industriels pour 955K€ (+2,8%).

La dotation forfaitaire devrait connaître une nouvelle baisse après une année de répit en 2023 puisque l'écurement est de retour en 2024 et la population a légèrement diminué au 1^{er} janvier 2024 (-46 habitants). En parallèle, les dotations de péréquation (DSU et DSR) devraient bénéficier d'une évolution à la hausse similaire à l'année 2023.

Enfin, les subventions et participations sont attendues en forte baisse (-31%) du fait de la perte de la dotation de compensation inflation dite « filet de sécurité » qui représentait un montant de 409 229€ en 2023. La bonne gestion de la Ville de Toul et les règles trop strictes du filet de sécurité 2023 ne permettent plus à la Ville d'y être éligible. Les autres subventions et participations gardent un niveau similaire aux années précédentes notamment avec un soutien important de la CAF. Le BP2024 intègre également une recette de 70K€ correspondant à une subvention DPV pour la réhabilitation de la crèche Roger Rolin dont les travaux devraient s'achever en 2024.

Décomposition des principales dotations et participations

| | BP 2024 |
|------------------------------------|-------------|
| Dotation de solidarité urbaine | 2 539 000 € |
| Dotation forfaitaire | 1 310 000 € |
| Allocations compensatrices | 955 000 € |
| Dotation de compensation inflation | 0 € |
| Dotation de solidarité rurale | 420 000 € |
| Subventions CSC | 376 246 € |
| Autres subventions | 114 334 € |
| Dotation nationale de péréquation | 83 102 € |

Les produits des services, du domaine et ventes diverses : 1,22M€

Les **produits des services, du domaine et ventes diverses** sont inscrits avec prudence mais en augmentation par rapport au budget 2023 au vu de la bonne dynamique de la restauration scolaire, du Cinéma, et de la Patinoire. A noter qu'une partie des recettes liées au Parking Poincaré sont désormais intégrées dans le budget annexe, soit environ 60K€ par an.

Dans un contexte inflationniste, la Ville de Toul a fait le choix de maintenir une tarification très favorable de ses services proposés à la population (restauration scolaire, cinéma, activités jeunesse...).

Aucune hausse du prix du repas depuis 11 ans afin de garantir un accès à moindre coût à la restauration scolaire !

Les autres produits de gestion courante : 397K€

Les **autres produits de gestion courante** sont inscrits avec prudence et attendus en baisse de 10% par rapport au budget 2023. Le chapitre se compose de diverses recettes issues des locations (logements communaux, casemates, Salle Arsenal...), des redevances d'occupation ou encore des divers remboursements d'assurances statutaires. Ces remboursements ont été inscrits avec prudence au vu des fortes variations constatées les années précédentes et une baisse de l'absentéisme.

Les atténuations de charges : 110K€

Les **atténuations de charges** intègrent notamment les chèques déjeuner et les remboursements des indemnités journalières, et devraient connaître une baisse prévisionnelle de 4% par rapport au budget 2023.

b. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de la section de fonctionnement s'élèvent à un montant total de 29 397 897 € répartis entre les dépenses réelles (24 778 991 €) et les opérations d'ordre (4 618 906 €).

Malgré le contexte inflationniste, les dépenses énergétiques très élevées et les mesures nationales de revalorisation salariale, les dépenses du BP2024 devraient rester similaires au budget 2023 avec une augmentation totale de 1,88% mais une **baisse des dépenses réelles de fonctionnement de 0,15%**.

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement (budget principal)

| | BUDGET TOTAL 2023 | BP 2024 | EVOLUTION |
|--|----------------------|---------------------|---------------|
| 011 - Charges à caractère général | 7 956 345 € | 7 030 843 € | -11,63% |
| <i>dont aléas de gestion</i> | 1 137 421 € | 711 180 € | -37,47% |
| 012 - Charges de personnel, frais assimilés | 13 830 000 € | 14 575 000 € | 5,39% |
| 014 - Atténuation de produits | 56 000 € | 71 600 € | 27,86% |
| 65 - Autres charges gestion courante | 2 421 799 € | 2 465 818 € | 1,82% |
| <i>dont subvention d'équilibre CCAS</i> | 1 515 000 € | 1 540 000 € | 1,65% |
| <i>dont subventions (associations, écoles privées, écoles)</i> | 567 834 € | 555 995 € | -2,08% |
| 66 - Charges financières | 511 148 € | 511 756 € | 0,12% |
| 67 - Charges spécifiques | 30 660 € | 50 974 € | 66,25% |
| 68 - Dotations aux provisions | 10 000 € | 73 000 € | 630,00% |
| Total des dépenses réelles de fonctionnement | 24 815 952 € | 24 778 991 € | -0,15% |

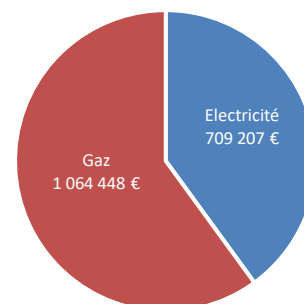
Les charges à caractère général : 7M€

Les **charges à caractère général** représentent le chapitre budgétaire où les efforts de gestion ont été réalisés afin de limiter au maximum l'évolution à la hausse des dépenses de la collectivité et malgré l'inflation persistante.

Les marges de manœuvre en termes d'efforts de gestion restent limitées puisque la Ville a déjà mené des actions les années précédentes pour restreindre et optimiser ses dépenses à caractère général. Toutefois, une rationalisation des dépenses et une meilleure visibilité sur les dépenses énergétiques de l'exercice, permettent d'envisager une baisse par rapport à 2023 sur ce chapitre budgétaire.

Le poste de dépense le plus surveillé reste les dépenses énergétiques puisqu'on constate une inversion des tendances entre 2023 et 2024 sur les niveaux de dépenses d'électricité et de gaz. Avec son nouveau contrat d'électricité, les dépenses devraient diminuer d'environ 40% tout en bénéficiant d'une offre 100% verte, et tout en poursuivant les actions pour réduire les consommations (sensibilisation, relamping LED...). A contrario, les dépenses de gaz pourraient augmenter d'environ 120% du fait de la souscription à un contrat en début d'année 2023. La collectivité mène des négociations pour tenter de réduire le coût qui n'est plus du tout en corrélation avec les conditions de marché actuelles.

Répartition des dépenses énergétiques



En parallèle, **la Ville souhaite maintenir une offre de service de qualité aux Toulousains**, à mener de nombreux travaux en régie (coût de fournitures et de personnel), tout en offrant une saison culturelle attrayante pour le territoire.

Décomposition des principales charges à caractère général (hors aléas de gestion)

| | BUDGET TOTAL 2023 | BP 2024 | EVOLUTION |
|---|----------------------|--------------------|-----------|
| Energie et carburant | 2 533 380 € | 1 988 234 € | -21,5% |
| Entretien et réparation | 462 208 € | 451 996 € | -2,2% |
| Maintenance | 218 050 € | 210 480 € | -3,5% |
| Assurances | 305 246 € | 325 295 € | 6,6% |
| Impôts et taxes | 100 445 € | 116 401 € | 15,9% |
| Autres services extérieurs* | 1 254 071 € | 1 239 296 € | -1,2% |
| Crédit-bail et locations | 347 430 € | 343 499 € | -1,1% |
| Autres charges (fournitures, prestation de service,...) | 1 598 094 € | 1 644 463 € | 2,9% |

*Intègrent notamment les ordures ménagères, animation CAL, frais de télécommunication, balayures, spectacles salle de l'Arsenal, les frais de contentieux, feu d'artifices, transports collectifs, manifestations culturelles, jumelage etc.

A noter que **la Ville réalise un nombre important de travaux en régie** et dont les dépenses s'inscrivent initialement en fonctionnement avant d'être intégrées en investissement pour valoriser ces travaux. Pour 2024, on retrouve notamment les travaux en régie suivants : Réaménagement de la voirie avenue Albert 1^{er}, rénovation de la patinoire (peinture et éclairage), création du jardin des Poètes, sécurisation aux abords des écoles, mise en conformité électrique et vérifications réglementaires des bâtiments, aménagement cyclable Victor Hugo, création d'un WC public à proximité du gymnase Balson, remplacement du pas de tir pour le Tir à l'arc, remplacement de la rampe PMR de l'Hôtel de Ville...

Les dépenses de personnel : 14,57M€

Les **charges de personnel et frais assimilés** représentent 50% des dépenses totales de fonctionnement et 58% des dépenses réelles de fonctionnement soit 14 575 000 €.

Les dépenses prévisionnelles de personnel sont en hausse de 5,4% par rapport au BP2023 après une augmentation de 3,5% entre 2022 et 2023 et s'explique notamment par :

- Revalorisation indiciaire de 5 points d'indices au 1er janvier 2024 et impact en année pleine revalorisation au 1er juillet 2023 : 247K€
- L'impact du mécanisme Glissement Vieillesse Technicité : 90K€
- Attribution jusqu'à 9 points d'indices pour les plus petites rémunérations : 30K€

Enfin, un retour progressif à la normale des recrutements est constaté après la réalisation effective des recrutements prévus avec la réorganisation des services.

L'Equivalent Temps Plein Travaillé (ETPT total) au 31 décembre 2023 s'élève à 329. L'ETPT prévisionnel des personnels en 2024 devrait s'établir autour de 334 avec une hausse qui provient n'ont pas de la création de nouveaux postes mais à la réalisation des recrutements sur des postes vacants ces dernières années.

Les autres charges de gestion courante : 2,46M€

Les **autres charges de gestion courante** sont en hausse de 1,8% par rapport au budget 2023. Cette augmentation s'explique principalement par :

- Une **hausse de la subvention d'équilibre du CCAS à hauteur de 25K€** pour soutenir les actions sociales menées par le CCAS, ce qui porte la subvention d'équilibre totale à 1 540 000 € après une hausse de 100K€ en 2023. En effet, le CCAS de Toul est directement impacté au niveau de son budget qui se compose majoritairement de dépenses de personnel, d'achats de fournitures et d'alimentation. Malgré des efforts de gestion et d'optimisation des recettes, il est nécessaire d'augmenter la subvention d'équilibre afin de continuer à assurer un service de qualité dans une période particulièrement compliquée.
- De crédits supplémentaires pour **les subventions aux écoles privées** après un recalcul des modalités de versement au titre de l'exercice 2022 et prévisionnellement au titre de 2023 (+ 23 411€).
- Diverses augmentations notamment dans les contrats de maintenance et d'hébergement informatique (+16K€)

Comme chaque année, la Ville souhaite continuer à maintenir le niveau du soutien financier apporté au tissu associatif et également aux sportifs de haut niveau notamment avec la perspective des Jeux Olympiques 2024 à Paris. Le montant des subventions versées aux associations reste donc similaire aux années précédentes à environ 401K€. A noter que la Ville de Toul soutiendra directement ses sportifs de haut niveau à travers le versement d'une subvention de 800€ par athlètes afin de les encourager et de soutenir financièrement leurs frais (déplacements, inscriptions...)

Les charges financières : 511K€

Les **charges financières** prévisionnelles restent stables sur le global du chapitre par rapport au budget 2023. Les dépenses liées aux intérêts de la dette augmentent légèrement mais sont compensées budgétairement par les ICNE.

Le taux du Livret A reste figé en 2024 donc sans impact pour cet exercice (30% de la dette indexé sur le taux Livret A).

Les atténuations de produits : 71 600€

Ce chapitre budgétaire connaît une nouvelle forte augmentation par rapport au budget 2023 mais s'explique différemment cette année. En effet, le reversement à la CC2T dans le cadre de la répartition des recettes issues des Forfaits de Post-Stationnement (FPS) est en baisse puisqu'il atteint 12 100€ contre 23 984€ en 2023. A contrario, le reversement pour le partage à 50% de la croissance du produit fiscal communal de la TFPB de la ZAE progresse mécaniquement à environ 56 500€ contre 27 448 €. Ce reversement contribue à la poursuite de la redistribution des ressources sur le territoire intercommunal dans le cadre du Pacte Fiscal et Financier.

Les dotations aux provisions : 73K€

Les **dotations aux provisions** affichent une prévision de 73K€ afin de provisionner pour les créances douteuses et également deux provisions pour risques et charges qui correspondent aux désordres structurels du local de la poissonnerie (50K€) ainsi qu'aux travaux de réseaux dans une cave du même immeuble (14K€).

Les créances douteuses sont provisionnées à hauteur de 15% des impayés de plus de deux ans avec une prévision budgétaire maximum de 10K€ en 2024.

Les opérations d'ordre : 4,61M€

Les **opérations d'ordre** intègrent un virement à la section d'investissement de 2,9M€ afin de couvrir le remboursement en capital et de financer les projets d'investissements, ainsi que 1 718 906€ pour réaliser les écritures des dotations aux amortissements.

c. Autofinancement prévisionnel

Compte tenu de l'ensemble des éléments présentés précédemment, le budget principal dégage un autofinancement prévisionnel global de 3 798 905,64 €.

III. Section d'investissement

a. Les recettes d'investissement

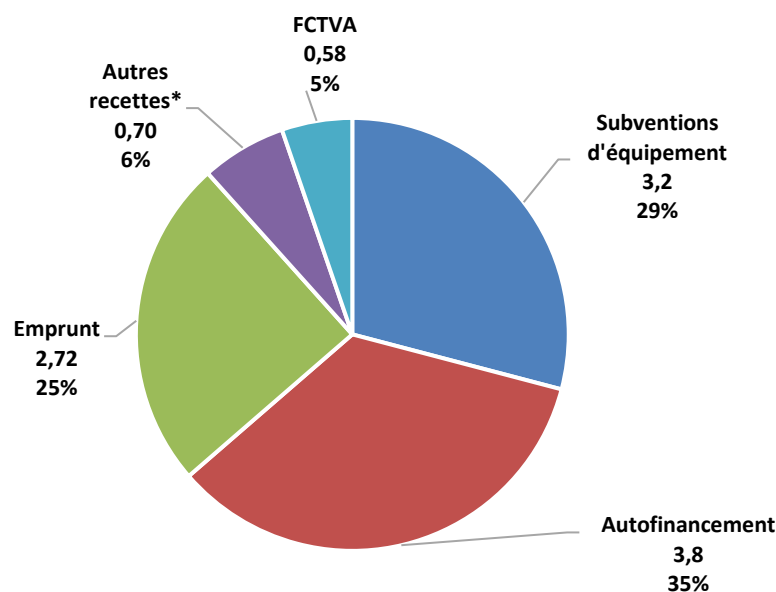
Afin de poursuivre le programme d'investissement ambitieux voulu par la municipalité afin de redynamiser Toul, il convient d'être en mesure de couvrir les dépenses d'investissement par des financements en recettes. La priorité étant de couvrir les remboursements d'emprunts puis de financer les investissements nouveaux via l'épargne.

Les recettes prévisionnelles d'investissement atteignent 12 457 580 € et se répartissent entre les recettes réelles (7 312 921 €), les opérations d'ordre (2 244 658 €) et le virement de la section de fonctionnement de 2 900 000 €.

Evolution des recettes d'investissement (budget principal)

| | BUDGET TOTAL 2023 | BP 2024 | EVOLUTION |
|--|----------------------|---------------------|--------------|
| 13 - Subventions d'investissement | 4 277 282 € | 3 323 561 € | -22,3% |
| 16 - Emprunts et dettes assimilées | 1 377 998 € | 2 725 000 € | 97,8% |
| 10 - Dotations fonds divers et réserves | 470 001 € | 760 000 € | 61,7% |
| 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés | 167 047 € | 502 360 € | 200,7% |
| 165 - Dépôt et cautionnements reçus | 2 000 € | 2 000 € | 0,0% |
| 024 - Produits des cessions d'immobilisations | 507 340 € | 0 € | -100,0% |
| Total des recettes réelles d'investissement | 6 801 668 € | 7 312 921 € | 7,5% |
| 021- Virement de la section de fonctionnement | 2 219 201 € | 2 900 000 € | 30,7% |
| 040 - Opérations d'ordre entre sections | 1 818 970 € | 1 718 906 € | -5,5% |
| 041 - Opérations patrimoniales | 396 991 € | 525 753 € | 32,4% |
| Total des recettes d'ordre d'investissement | 4 435 162 € | 5 144 658 € | 16,0% |
| TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT | 11 236 829 € | 12 457 580 € | 10,9% |

Répartition des recettes d'investissement (en M€)



Les subventions d'investissement : 3,32M€

Les **subventions d'investissement** atteignent un niveau prévisionnel de 3,32M€ en 2024 soit une baisse prévisionnelle de 22% par rapport à 2023. La recherche et la gestion active des subventions auprès des partenaires de la Ville reste conséquente mais abordées avec prudence au vu du contexte de coupes et de restrictions budgétaires au niveau de l'Etat et des collectivités territoriales. Le cas échéant, des ajustements seront réalisés en décision modificative.

La municipalité fait le choix de recourir davantage à l'emprunt pour financer ses projets dans un contexte de détente progressive des conditions de marché et après 10 ans de désendettement.

Liste des principales inscriptions de subventions prévisionnelles :

- Réfection des planchers du Musée : 769K€ ;
- Conformité électrique de la cathédrale : 422K€ ;
- Réhabilitation de la crèche Roger Rolin : 401K€ ;
- Réhabilitation des vestiaires Stade Pont Bernon : 240K€ ;
- Désimperméabilisation de la cour d'école Gouvion St Cyr : 179K€ ;
- Aménagement du Champ de Foire : 178K€ ;
- Aménagement Secteur République et rue du Menin : 170K€ ;
- Vidéo-protection : 116K€ ;
- Rénovation éclairage public : 84K€ ;
- Révision du Beffroi de la Cathédrale : 79K€ ;
- Aménagement local 14 place du marché : 64K€ ;
- Aménagement Giratoire et Avenue Victor Hugo : 62K€ ;
- Etudes pour le Site Patrimonial Remarquable : 37K€ ;
- Aménagement du Jardin des Poètes : 33K€ ;
- Désimperméabilisation cour d'école Jeanne d'Arc : 29K€ ;
- Restauration d'un tableau à Saint Gengoult : 20K€ ;
- Etudes réseau de chaleur : 20K€ ;
- Eclairage public Stade Pont Bernon : 18K€ ;

- Studio de musique : 14K€.

Les autres inscriptions du chapitre 13 concernent :

- Le produit des amendes de police reversé par l'Etat : 80K€ ;
- Subvention participation dispositif Couleur de Quartier : 27K€ ;
- Subvention CNC pour des acquisitions de matériel au CITEA : 26K€.

Le virement de la section de fonctionnement : 2,9M€

Le virement de la section de fonctionnement à l'investissement atteint 2,9M€ en 2024 contre 2,2M€ en 2023.

Les emprunts : 2,72M€

La collectivité a fait le choix de recourir davantage à l'emprunt pour financer ses projets dans un contexte de détente progressive des conditions de marché et après 10 ans de désendettement. Le recours restera limité au besoin de financement réel constaté dans l'année et en fonction de l'avancée et des décaissements des projets d'investissement. Avec un flux de remboursement en capital élevé et estimé à 1,5M€, l'endettement supplémentaire net maximum serait de 1,2M€ en 2024.

La Ville s'efforcera de cibler des emprunts verts pour le financement des projets éligibles notamment la cour d'école Gouvion St Cyr, les panneaux photovoltaïques, le relamping LED...

Les dotations et fonds divers : 1,26M€

Les **dotations et fonds divers** (hors 1068) s'élèvent à un montant prévisionnel de 760K€, en hausse de 200% par rapport au budget 2023. Cette augmentation s'explique par un niveau attendu de FCTVA plus élevé (580K€) que l'année précédente (385K€) du fait de la forte reprise des investissements en 2023.

Les taxes d'aménagement pour 2024 sont estimées à 120K€ soit une prévision équivalente aux années précédentes.

Les excédents de fonctionnement capitalisés (1068) sont inscrits à hauteur de 502 360 €.

Les produits des cessions : 0€

Pour cet exercice 2024 et par prudence, aucune inscription prévisionnelle de cession n'est inscrite au BP2024.

Les opérations d'ordre : 2,24M€

Les opérations d'ordre intègrent principalement les recettes d'amortissements des immobilisations et les écritures patrimoniales pour intégration des frais d'études et d'insertion dans les immobilisations de travaux.

b. Les dépenses d'investissement

Les dépenses prévisionnelles d'investissement atteignent 12 457 580 € et représentent 29,8% des inscriptions budgétaires du budget principal. Les dépenses se répartissent entre les dépenses réelles (8 631 327 €), les opérations d'ordre (1 345 753 €) et le résultat d'investissement reporté (2 480 500 €).

Les inscriptions budgétaires traduisent la volonté de poursuivre une politique d'investissement dynamique et ambitieuse en lien avec les engagements du mandat.

Evolution des dépenses d'investissement (budget principal)

| | BUDGET TOTAL 2023 | BP 2024 y/c RAR | EVOLUTION |
|--|----------------------|---------------------|--------------|
| 20 - Immobilisations incorporelles | 486 709 € | 766 869 € | 57,6% |
| 204 - subventions d'équipements versées | 540 000 € | 803 000 € | 48,7% |
| 21 - Immobilisations corporelles | 1 876 198 € | 1 956 193 € | 4,3% |
| 23 - Immobilisations en cours | 5 190 912 € | 3 564 455 € | -31,3% |
| 10 - Dotations, fonds divers | 21 330 € | 400 € | -98,1% |
| 16 - Remboursement d'emprunts | 1 401 000 € | 1 505 410 € | 7,5% |
| 26 - Participations et créances rattachées | 35 000 € | 35 000 € | 0,0% |
| 27 - Autres immobilisations financières | 2 680 € | 0 € | 0,0% |
| Total des dépenses réelles d'investissement | 9 553 830 € | 8 631 327 € | -9,7% |
| 040 - Opérations d'ordre entre sections | 889 000 € | 820 000 € | -7,8% |
| 041 - Opérations patrimoniales | 396 991 € | 525 753 € | 32,4% |
| Total des dépenses d'ordre d'investissement | 1 285 991 € | 1 345 753 € | 4,6% |
| 001 - Solde d'exécution reporté | 382 951 € | 2 480 500 € | 547,7% |
| TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT | 11 222 771 € | 12 457 580 € | 11,0% |

Les opérations proposées dans le budget primitif 2024 couvrent un large spectre pour dynamiser et améliorer la vie des toulousains avec d'importants travaux sur l'habitat, le cadre de vie, la pratique sportive, la sécurité via la vidéoprotection, l'éducation/enfance, ou encore la transition écologique avec la rénovation énergétique des bâtiments, la gestion des eaux de pluie dans les projets, la création de jardins... Et tout en continuant à préserver la richesse du patrimoine culturel et historique de Toulouse.

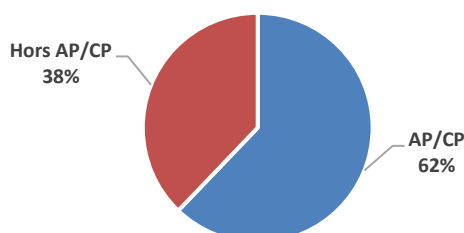
Cette année 2024 est marquée par la réalisation du réseau de chaleur urbain avec une réfection partielle des voiries où sont enfouis les réseaux. La municipalité entend profiter de ces travaux pour réaliser de nouveaux enfouissements et réaliser des réfections intégrales de voirie dans les rues les plus abimées.

Certains projets présentés font l'objet d'inscriptions dans le plan pluriannuel d'investissement sous forme de programmes et le cas échéant d'opérations et sont donc budgétés sur plusieurs exercices. Une actualisation de la programmation annuelle des investissements est également présentée dans une délibération distincte.

Le montant des reports intégré dans le budget 2024 atteint 315 965 €. Ces restes à réaliser intègrent notamment les dépenses liées aux aménagements des espaces verts sur le parking du Champ de Foire (69K€), études du SPR (38K€), travaux de réfection suite aux émeutes de l'été 2023 (30K€), AMO pour le réseau de chaleur (22K€), la réfection de muret à l'école J.Feidt (19K€)...

Le détail des reports est intégré dans le document du compte financier unique 2023.

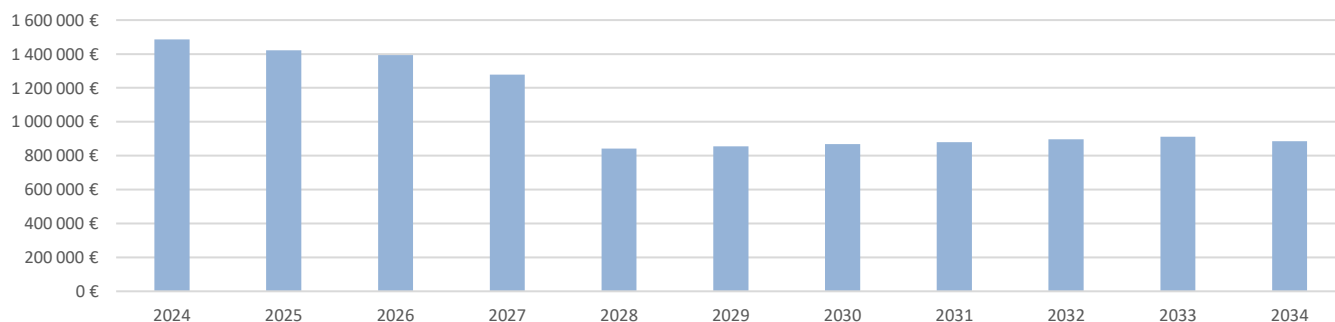
Sur un total de 8,63M€ de dépenses réelles d'investissement, 5,36M€ sont gérées en AP/CP contre 3,26M€ gérées hors AP/CP dont 1,5M€ de remboursement en capital.



Les emprunts et dettes assimilés : 1,5M€

Toutes choses égales par ailleurs, les flux de remboursement en capital devraient connaître un pic en 2024 autour de 1,5M€ du fait d'une hausse mécanique des remboursements en capital et des nouveaux emprunts souscrits ces dernières années.

Le remboursement en capital de 2024 devrait augmenter de 7,5% par rapport au budget 2023. Cette hausse s'explique par le profil des amortissements de certains emprunts qui sont progressifs et qui augmentent mécaniquement chaque année. En parallèle, les charges d'intérêts de ces emprunts diminuent.

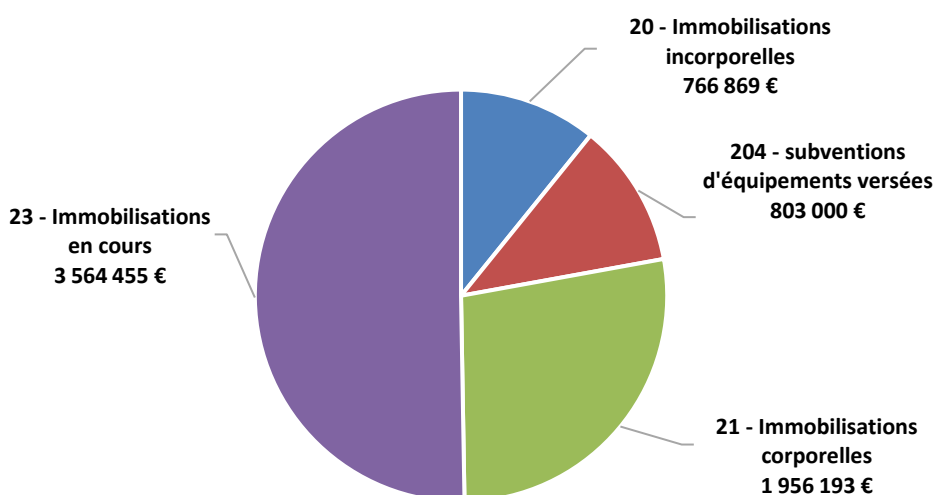


L'encours de dette au 31 décembre 2023 est de 15 953 623 €.

Au 1er janvier 2024, la dette de la Ville de Toul reste répartie de manière cohérente entre les types de risques et affiche une bonne stabilité avec une forte représentation des taux fixes (70%), et plus de 99% de la dette est classée en catégorie 1A sur la Charte Gissler.

Les dépenses d'équipement : 7,1M€

Les dépenses d'équipement représentent 7,1M€ soit une baisse de 12,4% par rapport au budget 2023, et se répartissent de la manière suivante :



Les dépenses d'équipements gérées en AP/CP : 5,36M€

Les crédits inscrits au budget primitif 2024 sont déclinés conformément à la programmation pluriannuelle d'investissement et des AP/CP associés.

Liste des projets inscrits au budget primitif 2024 et gérés en AP/CP avec le montant des CP associés :

- Restructuration des planchers du musée : 1 000 000 € ;
- La conformité électrique de la cathédrale : 700 000 € ;
- Transition écologique : 583 391 € ;
 - *Autoconsommation - panneaux photovoltaïques* : 30 000 € ;
 - *Rénovation énergétique du patrimoine communal* : 138 796 € ;
 - *Rénovation énergétique de l'éclairage public* : 200 000 € ;
 - *Aménagement des cours d'école* : 214 595 €.
- Travaux d'accompagnement du réseau de chaleur : 578 300 € ;
- Réhabilitation de la crèche Roger Rolin : 570 000 € ;
- La reconquête du centre ancien à travers la concession d'aménagement : 400 000 € ;
- Réhabilitation des vestiaires du stade Pont-Bernon : 200 000 € ;
- Réhabilitation du local 14 place du marché destiné à une activité d'artisanat d'art : 165 000 €
- Révision du beffroi de la cathédrale : 126 143 € ;
- Restauration des vitraux Sud et Salle des Archives : 20 000 € ;
- Réhabilitation et extension du gymnase Balson : 100 000 € ;
- Entretien et travaux des bâtiments : 256 749 €.
 - *Entretien des chaudières - P3* : 50 000 € ;
 - *Mise en accessibilité (ascenseurs)* : 100 710 € ;
 - *Remise en état toiture salle de l'Arsenal* : 12 824 € ;
 - *Sécurité incendie* : 18 294 € ;
 - *Entretien des équipements sportifs* : 74 921 €.
- Remplacement des véhicules et engins : 135 800 € ;
 - Une nacelle : 49 800 € ;
 - Une motocrotte : 19 400 € ;
 - Un camion benne : 30 000 € ;
 - Un véhicule de service : 12 500 € ;
 - Deux véhicules utilitaires : 24 100 € ;
- Les acquisitions foncières : 146 775 € ;
 - *Acquisition 18 rue Gouvion St Cyr (tranche 3/4)* : 41 104 € ;
 - *Acquisition 14 place du marché (tranche 2/2)* : 25 364 € ;
 - *Acquisition 16-18 rue des tanneurs (tranche 4/4)* : 25 722 € ;
 - *Préemption immeuble rue 4 fils Aymon* : 54 853 €.
- Subventions habitat Couleur de quartier et OPAH-RU : 110 000 € ;
- Ressources numériques et vidéoprotection : 226 100 € dont 148 500 € pour l'extension du déploiement de la vidéoprotection.
- Budget participatif : 46 983 € ;
 - *Aire de jeux Quai de la Glacière* : 31 483 €
 - *Mobilier de pique-nique sur 3 sites différents* : 15 500 €

Les dépenses d'équipements gérées hors AP/CP : 1,72M€

Liste non exhaustive des dépenses d'équipements hors AP/CP qui intègrent également les dépenses nécessaires au bon fonctionnement des services (matériel, outillage, mobilier...) :

- Réfection de la voirie de la rue Notre-Dame : 175 000 € ;
- Réfection du sol de la Salle de l'Arsenal : 160 000 € ;
- Aménagement de la Place Saint-Mansuy : 115 000 € ;
- Rénovation et isolation de la toiture de l'école primaire Maurice Humbert : 70 000 € ;
- Aménagement du parking Champ de Foire (espaces verts) : 69 464 € ;
- Restauration d'un tableau à Saint-Gengoult : 62 312 € ;
- Acquisition d'œuvres pour la Salle du Trésor (mécénat) : 60 000 € ;
- Etudes site patrimonial remarquable : 49 441 € ;
- Mobilier pour aménagement extérieur dans le parc de l'Hôtel de Ville : 32 280 € ;
- Réhabilitation du city stade Gama : 30 000 € ;
- Achat de végétaux : 30 000 €
- Etude réservoir Saint-Michel : 21 000 € ;
- Création d'un parcours ludique : 20 000 € ;
- Etudes pour l'extension du Citéa : 20 000 €.
- Réfection mûrets et clôture école : 19 020 € ;
- Reprise des enrobés rue de la pépinière : 18 000 € ;
- Réhabilitation du Pavillon Bleu : 16 100 € ;
- Reprise des pignons du toit aile Nord Hôtel de Ville : 14 200 € ;
- Etude de faisabilité aménagement Gama : 13 200 € ;
- Création d'un EPN mobile : 12 000 € ;
- Aménagement urbain Place Henri Miller : 10 000 € ;
- Sécurisation aux abords des écoles : 10 000 €

Les autres dépenses d'investissement : 4,26M€

Une inscription de 35K€ a été inscrite prévisionnellement dans le budget en vue d'une entrée au capital de la SEBL à hauteur de 35 000 actions.

Une ligne budgétaire de 400 € est ouverte au chapitre 10 afin de procéder au remboursement des versements indus d'une taxe d'aménagement suite à un transfert de permis de construire (article L331-26 du code de l'urbanisme)

Les dépenses d'ordre représentent 1,34M€ et intègrent les amortissements des subventions d'équipements amortissables, l'intégration des travaux en régie (valorisation en investissement).

Le budget annexe Stationnement Parking Poincaré

I. Présentation générale du budget annexe

Le budget annexe Parking Poincaré a été créé par délibération du 8 mars 2022 suite à la mise en enclos du site par l'implantation d'un système de barriérage faisant passer le stationnement en parc aménagé et en le requalifiant en SPIC. Il a également été décidé d'intégrer ce parc de stationnement dans la régie municipale dotée de la seule autonomie financière « Parking Poincaré ».

Le stationnement sur le Parking Poincaré en enclos est opérationnel depuis le 1er août 2022 et compte 103 emplacements dont 3 PMR. Cette gestion du parking fait l'objet d'un budget annexe puisqu'il s'agit d'un service public industriel et commercial.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M4, il est rappelé qu'au sein du budget annexe parkings, les montants en dépenses et recettes sont exprimés hors taxes. Les chiffres présentés sont arrondis pour faciliter la lecture.

Les propositions budgétaires formulées ci-dessous ont été validées par le conseil d'exploitation le 4 mars 2024.

a. Présentation générale

Le budget primitif 2024 s'élève à 175 888 € contre 145 917€ en 2023. Cette hausse provient notamment d'un ajustement du budget après une année pleine de fonctionnement et à l'augmentation des impôts sur les bénéfices suite à un résultat meilleur que prévu suite à revirement de position sur la taxation du parking de la part du SIE de Vandœuvre et le SDIF de Nancy.

Un résultat excédentaire d'exploitation est repris en section d'exploitation pour un total de 16 124,15 €.

b. Section d'exploitation

La section d'exploitation est équilibrée à hauteur de 80 806 € de la manière suivante :

| | BP 2024 |
|---|-----------------|
| DEPENSES D'EXPLOITATION | |
| 011 - Charges à caractère général | 27 006 € |
| 012 - Charges de personnel | 8 500 € |
| 65 - Autres charges de gestion courante | 700 € |
| 67 - Charges exceptionnelles | 200 € |
| 69 - Impôts sur les bénéfices et assimilés | 10 400 € |
| 022 - Dépenses imprévues | 1 000 € |
| 042 - Opérations d'ordre transfert entre sections | 33 000 € |
| Total des dépenses d'exploitation | 80 806 € |
| RECETTES D'EXPLOITATION | |
| 75 - Autres produits de gestion courante | 60 250 € |
| 042 - Opérations d'ordre transfert entre sections | 4 432 € |
| 002 - Résultat d'exploitation reporté | 16 124 € |
| Total des recettes d'exploitation | 80 806 € |

En dépenses d'exploitation

Les charges à caractère général pour 27 006 € se composent de :

- Entretien du parking (refacturation propreté, déneigement, balayage, espaces verts...) : 13 000 € ;
- Prestation d'astreinte téléphonique pour l'assistance auprès des usagers : 3 000 € ;
- Refacturation des consommations électriques : 3 000 €
- Diverses fournitures et petits équipements (tickets, flyers, carte abonnement...) : 4 706 € ;
- Charges de maintenance du site : 2 400€ ;
- Frais carte bancaire : 900 € ;

Les charges de personnel correspondent au remboursement au budget de la ville des frais de mise à disposition de deux agents communaux à temps non complet pour 8 500 €.

Les autres charges de gestion courante se composent uniquement de l'hébergement informatique pour 700€.

Les impôts sur les bénéfices et assimilés atteignent environ 10 400 €.

Il est inscrit 1 000 € de dépenses imprévues.

Enfin, les dépenses d'ordre correspondent aux amortissements des équipements qui forment le parking Poincaré pour un total de 33 000€.

En recettes d'exploitation

Les recettes intègrent essentiellement les produits issus de l'exploitation du parking avec la vente :

- Des places horaires et es abonnements de stationnement : 55 200 € ;
- Des redevances de l'Hôpital Saint Charles pour les places du personnel médical : 4 800 € ;
- Des cartes abonnées : 250 €.

Un résultat d'exploitation excédentaire de 16 124,15 € est repris dans le budget 2024.

Enfin, les dépenses d'ordre correspondent à l'amortissement des subventions d'investissement versées dans le cadre des travaux d'aménagement du parking pour 4 432 €.

c. Section d'investissement

La section d'investissement est équilibrée à hauteur de 95 082 € de la manière suivante :

| | BP 2024 |
|---|-----------------|
| DEPENSES D'INVESTISSEMENT | |
| 21 - Immobilisations corporelles | 90 649 € |
| 040 - Opérations d'ordre transfert entre sections | 4 432 € |
| Total des dépenses d'investissement | 95 082 € |
| RECETTES D'INVESTISSEMENT | |
| 13 - Subventions d'investissement | 4 000 € |
| 040 - Opérations d'ordre transfert entre sections | 33 000 € |
| 001 - Résultat reporté | 58 082 € |
| Total des recettes d'investissement | 95 082 € |

En dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement se composent essentiellement de dépenses d'équipement pour assurer le bon fonctionnement du parking avec le report d'un véhicule électrique pour 33 650 € et l'acquisition d'une compteuse pour 2 995 €. Des crédits sont également inscrits afin de réaliser l'installation de 5 bornes de recharge électrique pour au minimum 35 000€.

Les opérations d'ordre correspondent à l'amortissement des subventions d'investissement versées dans le cadre des travaux d'aménagement du parking.

En recettes d'investissement

Les recettes réelles sont uniquement composées du bonus écologique de 4 000 € obtenu avec l'acquisition du véhicule. Un résultat reporté de 58 082 € est également inscrit.

les autres inscriptions concernent les écritures d'ordre nécessaires à l'amortissement du parking et des biens qui le compose.



Direction
des Finances